

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	Mme Véronique Autexier MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy Jean Guillen, Bruno Renon
Membre excusé :	Néant
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n°5 du 25/08/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Modification du calendrier du Critérium à 7
- Modification du calendrier des compétitions (D4 et D5)
- Report de rencontres

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

Validation du PV précédent

Le PV n° 05 ([LIEN](#)) de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification.

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Modification du calendrier du Critérium à 7

Suite aux courriels des Clubs de La Roche Rivières FC Tardoire et de l'US Chateauneuf, la commission des compétitions procède aux modifications du calendrier du Critérium à 7.

A ce jour, 19 équipes sont engagées :

Athlético Bellevigne 2
US Bouex 3
FC Brigueuil 3
US Champagne-Mouton 2
US Chateauneuf 2
US Chantillac 1
US Chasseneuil 4
FC La Roche-Rivières 4
ET.S Linars 3
AMJ Montmoreau 3
AS Mosnac 2
FC Nersac 3
FC Rouillac 2
S.C St Claud 2
FC St Hilaire 3
FC Sud Charente 3
USA Verdille 4

AS Villebois Haute Boëme 3
ASFC Vindelle 3

Après concertation et en application du règlement du critérium à 7, les membres de la commission prennent la décision de répartir ces équipes par poules géographiques.

Poule A :

US Bouex 3
FC Brigueuil 3
US Champagne-Mouton 2
US Chasseneuil 4
FC La Roche-Rivières 4
ET.S Linars 3
FC Rouillac 2
S.C St Claud 2
USA Verdille 4
ASFC Vindelle 3

Poule B :

Athlético Bellevigne 2
US Chantillac 1
US Chateauneuf 2
AMJ Montmoreau 3
AS Mosnac 2
FC Nersac 3
FC St Hilaire 3
FC Sud Charente 3
AS Villebois Haute Boëme 3

Le calendrier de la compétition sera mis en ligne sur le site du District et communiqué aux clubs concernés, le plus rapidement possible, par le responsable du Pôle compétitions.

Le règlement de la compétition est en ligne sur le site du District – Rubrique Documents – Règlements Compétitions et accessible à l'adresse suivante :

<https://foot16.fff.fr/documents/?cid=110>

Décision 01 : Les membres de la Commission valident le calendrier

2° - Modification du calendrier des compétitions (D4 et D5)

Suite aux courriels de l'ENT.S Beaux Pins (mise en sommeil du club) et de l'US Chateaufort, les membres de la Commission des compétitions « séniors » procèdent aux modifications suivantes :

Retrait de l'équipe de l'ENT.S Beaux Pins (D4 – Poule B)

Retrait de l'équipe de l'ENT.S Beaux Pins 2 (D5 – Poule B)

Retrait de l'équipe de l'US Chateaufort 2 (D4 – Poule C)

Après exploitation des demandes des Clubs de l'ENT.S Beaux Pins et de l'US Chateaufort et en application des articles 22.3 bis et 22.4 des règlements généraux du District, les membres de la Commission procèdent aux modifications d'accès en division supérieure.

Accès en D4 :

Brie AS 3

St Hilaire de Barbezieux FC 2

Décision 02 : Les membres de la Commission homologuent ces accessions

3° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Division 2	0	ET.S Mornac – AS St Yrieix 2	17/09/2022	18/09/2022	15h00

Décision 03 : Les membres de la Commission valident ce report

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

3° - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

3° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club Football Crouin du mardi 24 août 2022 – Demande de changement de terrain – Pris note – Nécessaire fait par le secrétariat du District
- Courriel du club du FC Brigueuil du samedi 27 août 2022. – Demande d'inversion de rencontre Critérium à 7 – Pris note
- Courriel du club de ENT.S Beaux Pins du samedi 27 août 2022. – Demande

de mise en sommeil du club – Pris note

- Courriel du club de l'Ent Berneuil Salles du samedi 27 août 2022 - Demande de changement de terrain (phase retour) – Pris note – Nécessaire fait par le secrétariat du District
- Courriel du club de La Roche Rivières FC Tardoire du dimanche 28 août 2022. – Demande de retrait de l'équipe 2 en Critérium à 7 – Pris note
- Courriel du club de l'ENT Foot 16 du mardi 30 août 2022 – Demande de changement de terrain – Pris note – Nécessaire fait par le secrétariat du District
- Courriel du club de l'ET.S Mornac du mardi 30 août 2022 – Demande de changement de date – Pris note
- Courriel du club de l'US Chateaufort du mercredi 31 août 2022 – Demande de Forfait général équipe B (D4 – Poule C) – Pris note

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 31/08/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°05 du 25/08/2022	Validé	-	-
1	Modifications du calendrier du Critérium à 7	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Modifications du calendrier des compétitions (D4 et D5)	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
3	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 07 septembre 2022 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy

